

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU DE SAINT MARTIN LES MELLE

Par délibération du 17 octobre 2016, le bureau communautaire de la communauté de communes du Mellois a prescrit les modalités de mise à disposition du public relatives au projet de modification simplifiée n° 2 de la commune de Saint Martin les Melle.

Cette modification porte sur l'adaptation du règlement de PLU au changement de classification de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement depuis le 1er janvier 2015.

Le dossier de projet de modification simplifiée complété, le cas échéant, des avis des personnes associées, l'exposé des motifs et un registre permettant au public d'y formuler ses observations, seront mis à la disposition pendant 1 mois, du 31 octobre au 30 novembre 2016, à la mairie de Saint-Martin les-Melle et au siège de la communauté de communes du Mellois – 32 route de Beausoleil – 79500 MELLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ces informations seront également accessibles sur les sites internet de la communauté de communes du Mellois et de la commune de Saint Martin les Melle.



Le Président,

Bertrand DEVINEAU